



## Vehicule en stationnement dans copropriété

Par **ELODIE**, le **31/03/2009** à **21:17**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement dans une résidence fermée et sécurisée.

j'utilise très rarement mon véhicule et celui-ci peut rester longtemps stationner au même endroit mais il est assuré et le contrôle technique est OK.

Mais le conseil syndical a collé sur mon pare brise une affiche de procédure d'enlèvement sans référence d'article applicable en décembre et mais donc en mars je reçois un courrier du syndic me demandant ce que je compte faire de mon véhicule alors qu'il a reçu mon LRAR en 12/2008.

Dans lequel il est mentionné que mon mari possède un véhicule familial et que celui-ci est utilisé pour un meilleur confort.

Que faire pour que le conseil syndical se focalise sur des causes plus graves et plus indispensables que mon cas ?

merci d'avance